
Briquets — Spécifications de sécurité

AMENDEMENT 1: Précisions concernant les exigences structurelles

Lighters — Safety specification

AMENDMENT 1: Clarification of structural requirements

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 9994:2005/Amd 1:2008

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008>



PDF – Exonération de responsabilité

Le présent fichier PDF peut contenir des polices de caractères intégrées. Conformément aux conditions de licence d'Adobe, ce fichier peut être imprimé ou visualisé, mais ne doit pas être modifié à moins que l'ordinateur employé à cet effet ne bénéficie d'une licence autorisant l'utilisation de ces polices et que celles-ci y soient installées. Lors du téléchargement de ce fichier, les parties concernées acceptent de fait la responsabilité de ne pas enfreindre les conditions de licence d'Adobe. Le Secrétariat central de l'ISO décline toute responsabilité en la matière.

Adobe est une marque déposée d'Adobe Systems Incorporated.

Les détails relatifs aux produits logiciels utilisés pour la création du présent fichier PDF sont disponibles dans la rubrique General Info du fichier; les paramètres de création PDF ont été optimisés pour l'impression. Toutes les mesures ont été prises pour garantir l'exploitation de ce fichier par les comités membres de l'ISO. Dans le cas peu probable où surviendrait un problème d'utilisation, veuillez en informer le Secrétariat central à l'adresse donnée ci-dessous.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9994:2005/Amd 1:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2008

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'ISO à l'adresse ci-après ou du comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax. + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Publié en Suisse

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'Amendement 1 à l'ISO 9994:2005 a été élaboré par l'ISO/TC 61, *Plastiques*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9994:2005/Amd 1:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9994:2005/Amd 1:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008>

Briquets — Spécifications de sécurité

AMENDEMENT 1: Précisions concernant les exigences structurelles

Pages 7 à 9

En 4.2.3, remplacer «doivent être à même de répondre à toutes les exigences applicables de l'Article 3» par «doivent ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

En 4.4.2, remplacer «doivent être à même de répondre immédiatement à toutes les exigences de l'Article 3» par «doivent ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

En 4.5.2, remplacer «doivent, après retour à la température ambiante de (23 ± 2) °C, être à même de répondre à toutes les exigences de l'Article 3» par «doivent, après stabilisation à une température de (23 ± 2) °C, ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

En 4.8, dernier paragraphe, remplacer «doivent être à même de répondre à toutes les exigences applicables de l'Article 3» par «doivent ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

Page 10

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

En 5.2.2.4, remplacer «Allumer le briquet-échantillon pendant une durée de 5 s et déterminer la hauteur de flamme, telle que définie en 2.13, à 5 mm près, à l'aide des graduations de la règle derrière le briquet» par «Allumer le briquet-échantillon, laisser la flamme se stabiliser pendant environ 1,0 s, puis déterminer la hauteur de flamme, telle que définie en 2.13, à 5 mm près, à l'aide des graduations de la règle derrière le briquet, pendant une durée d'allumage de 5 s».

Page 11

En 5.4.2.4, remplacer «Éteindre la flamme et laisser refroidir le briquet pendant 1 min» par «Éteindre la flamme et laisser refroidir le briquet pendant au moins 1 min».

Pages 13 à 20

En 5.5.3.1.12, remplacer «doivent être à même de répondre par la suite à toutes les exigences de l'Article 3» par «doivent ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

En 5.5.3.2.6, remplacer «doivent être à même de répondre par la suite à toutes les exigences de l'Article 3» par «doivent ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

En 5.8.3.4, remplacer «doivent être à même de répondre par la suite à toutes les exigences de l'Article 3» par «doivent ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

En 5.9.3.5, remplacer «doivent être à même de répondre à toutes les exigences de l'Article 3» par «doivent ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

En 5.9.3.7, remplacer «doivent être à même de répondre par la suite à toutes les exigences de l'Article 3» par «doivent ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

En 5.9.3.9, remplacer «doivent être à même de répondre à toutes les exigences de l'Article 3» par «doivent ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

En 5.11.2.1.7, remplacer «doivent être à même de répondre par la suite à toutes les exigences de l'Article 3» par «doivent ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

En 5.11.2.2.7, remplacer «doivent être à même de répondre par la suite à toutes les exigences de l'Article 3» par «doivent ensuite répondre à toutes les exigences applicables de 3.1 à 3.5».

Page 22

Ajouter à la liste du Paragraphe 6.3.1:

- a) «S'assurer après usage que la flamme est éteinte».
- b) «Ce briquet ne s'éteint pas automatiquement — pour éteindre, fermer le couvercle». (Cette instruction doit accompagner tout briquet non éteignable automatiquement.)
- c) «Une chaleur intense se dégage au-dessus de la flamme visible. Il est recommandé de prendre des précautions supplémentaires pour éviter le risque de brûlures ou l'incendie.» (Cette instruction doit accompagner tout briquet à brûleur à prémélange.)
- d) «Ne pas laisser allumé plus de 10 s.» (Cette instruction doit accompagner tout briquet à brûleur à prémélange.)

Supprimer le Paragraphe 6.3.2.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Page 22, paragraphe 6.4 a)

Remplacer «Le symbole doit avoir les proportions illustrées à la Figure 1» par «Le symbole doit avoir les proportions illustrées à la Figure 6.»

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008>

Page 23, paragraphe 6.4 b)

Remplacer «Le symbole doit avoir les proportions illustrées à la Figure 2» par «Le symbole doit avoir les proportions illustrées à la Figure 7.»

Page 23, paragraphe 6.4 c)

Remplacer «Le symbole doit avoir les proportions illustrées à la Figure 3» par «Le symbole doit avoir les proportions illustrées à la Figure 8.»

Page 24, paragraphe 6.4 d)

Remplacer «Le symbole doit avoir les proportions illustrées à la Figure 4» par «Le symbole doit avoir les proportions illustrées à la Figure 9.»

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9994:2005/Amd 1:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008>

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

[ISO 9994:2005/Amd 1:2008](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/f54c67a5-4a83-4a78-84d2-a1e070e95534/iso-9994-2005-amd-1-2008>

ICS 97.180

Prix basé sur 2 pages